

CONDITIONS D'UTILISATION DU COUVERT DE CERTOUX

Préambule

Conformément au Règlement d'utilisation des salles communales, la commune met le Couvert de Certoux à disposition des associations communales, des habitants et des entreprises domiciliées sur la commune (ci-après « utilisateurs¹ »).

Le présent document règle plus spécifiquement les Conditions d'utilisation du Couvert de Certoux. Ces Conditions sont subsidiaires au Règlement d'utilisation des salles communales.

I Conditions de prêt

Article 1 - Période et conditions de prêt

Sauf exception, le couvert est prêté entre les mois d'avril et d'octobre. Il n'y a pas de chauffage à disposition. En cas de vent, des rideaux peuvent être abaissés à titre de protection. Tout type de chauffage ou chaufferettes d'appoint à gaz ou à feu ouvert est interdit sous le couvert.

Le prêt du Couvert de Certoux se limite à l'infrastructure, soit le couvert, la partie buvette et les WC.

Le Couvert et les alentours étant des lieux ouverts au public, la présence de tiers le jour d'un prêt ne peut être exclue et doit être acceptée par le bénéficiaire du prêt.

Article 2 - Réservation

Les réservations doivent être faites à la mairie via le formulaire « Annonce de manifestation », téléchargeable sur le site www.perly-certoux.ch / Formulaires, aux conditions décrites à l'art. 3 du Règlement du prêt des salles communales.

Article 3 - Jours et horaires d'utilisation

Le Couvert est prêté tous les jours de la semaine. Le week-end, sauf accord express du Conseil administratif, le Couvert n'est prêté qu'une fois entre le vendredi et le dimanche.

L'utilisateur doit se conformer à cet horaire :

Jour	Heures
Lundi-jeudi	11h00-23h00
Vendredi	11h00 à 02h00
Samedi	11h00 à 02h00
Dimanche	11h00 à 23h00

Article 3 - Caution

Au moment de la remise des clés à l'utilisateur, un dépôt de garantie de CHF 300.- est exigé.

La caution est restituée après l'état des lieux de sortie, si celui-ci ne révèle aucun dommage ou dégât.

Article 4 - Matériel

Le matériel mis à disposition avec le Couvert figure dans une liste annexée aux présentes Conditions d'utilisation.

Les associations peuvent demander du matériel supplémentaire à la commune, au moyen du formulaire « Demande de matériel », téléchargeable sur www.perly-certoux.ch/formulaires. Ce formulaire doit être remis à la confirmation de la réservation.

Le maniement des stores, des parasols et de l'éclairage du Couvert sont expliqués à l'utilisateur – habitants et associations - lors de la remise des clés ou de l'inventaire d'entrée.

Le Couvert n'est pas équipé d'un accès wifi.

II Etat des lieux et nettoyages

Article 5 – Clés

Les clés sont à retirer au Secrétariat de la mairie la veille du jour de la manifestation, le vendredi matin pour une location le week-end, à l'heure fixée préalablement avec le Secrétariat, afin de procéder à un état des lieux. Si l'utilisateur ne peut être présent à l'état des lieux, les lieux sont considérés comme étant propres et en bon état.

Si l'état des lieux n'a pu être effectué en raison d'un empêchement imputable aux services de la commune, l'utilisateur doit vérifier l'état des locaux et informer le

¹ Bien qu'utilisant la forme masculine, le terme se veut neutre et désigne autant les femmes que les hommes.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Secrétariat de la mairie de tout défaut constaté avant l'utilisation des lieux.

Le Couvert et les infrastructures mis à disposition, ainsi que les extérieurs immédiats doivent être nettoyés et restitués propres. De même, le matériel prêté, notamment les tables, les bancs et, cas échéant, les rideaux et les infrastructures de la buvette, est nettoyé et remis dans sa disposition initiale.

La restitution des clés suit l'état des lieux effectué sur place, à l'heure convenue avec le Secrétariat, en principe le matin du jour ouvrable qui suit la manifestation.

Article 6 – Déchets

L'utilisateur a l'obligation de trier ses déchets. Les déchets triés sont débarrassés par l'utilisateur dans l'écopoint attenant ou à la déchetterie communale.

III Responsabilités

Article 7 - Responsabilités de l'utilisateur

Excepté en cas d'accord préalable, aucun service de piquet n'est mis en place pendant la durée du prêt.

L'utilisateur est responsable de fermer les parasols, relever les stores, éteindre les lumières et fermer à clé les locaux annexes.

Article 8 - Sécurité

L'usage de fumigènes ou d'engins pyrotechnique ainsi que les feux ouverts sous le Couvert est rigoureusement interdit.

Il est strictement interdit de faire des feux ouverts sous le Couvert.

L'utilisateur doit se conformer aux exigences du service du feu. Il a notamment l'obligation :

- ✓ d'accepter la prise en charge financière de la garde de feu fournie par la compagnie de sapeurs-pompiers de Perly-Certoux,
- ✓ de garantir, en tout temps, le libre accès du couvert et des annexes aux véhicules de premiers secours.

IV Nuisances et voisinage

L'utilisateur prend toutes les mesures utiles afin de ne pas troubler le bien-être et la tranquillité des riverains par des nuisances directes et indirectes. En particulier, il convient :

- ✓ de limiter le nombre de véhicules accédant au lieu, notamment pour des questions de places de stationnement
- ✓ de préserver l'accès des véhicules d'entreprises et des agriculteurs
- ✓ de s'assurer qu'aucun véhicule ne stationne sur les parcelles privées, en particulier sur le parking du café de Certoux.

V Dispositions finales

Par sa signature, l'utilisateur accepte les clauses des Conditions d'utilisation du Couvert de Certoux.

Tout manquement grave à ces Conditions ainsi qu'au Règlement du prêt des salles communales peut conduire l'utilisateur à être exclu des bénéficiaires des salles communales.

Tous les cas non prévus dans ces Conditions d'utilisation ou du Règlement d'utilisation des salles communales seront tranchés, sans recours, par le Conseil administratif.

Le for juridique en cas de litige est Genève.

Les présentes Conditions d'utilisation entrent en vigueur dès le **JJ MM** 2017 (approuvé par le Conseil administratif).

Le/La soussigné-e reconnaît avoir pris connaissance du Règlement d'utilisation des salles et de ces Conditions d'utilisation et s'engage à les respecter.

Nom, prénom :

Lieu :

Date :

Signature :